



## Une autre personne que le papa vient chercher les enfants

Par **isabelle**, le **20/04/2009** à **14:01**

Bonjour, étant séparée du papa, celui-ci veut envoyer une personne à sa place pour récupérer les enfants pour exercer son droit de visite. En a-t-il le droit? Si oui, puis-je demander la carte d'identité de cette personne ou doit-elle avoir une lettre du papa qui l'autorise à venir chercher les enfants? Je vous remercie par avance de vos réponses. Cordialement

Par **Marion2**, le **20/04/2009** à **14:16**

Bonjour, il faut que ce soit le père qui vienne chercher ses enfants. Vous n'avez pas à les confier à une tierce personne. Cordialement.

Par **angelina3007**, le **20/04/2009** à **14:20**

regardez le jugement!!!!!! si il est indiqué le père, c'est le père qui doit venir sinon vous n'avez aucun devoir de remettre vos enfants.